COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20261106-2026_68-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 08** **Votants : 10**

Quorum : 6

Présents : CHAMPION Thomas, GASCHY Isabelle, LIVET David, ORIAL Brigitte, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge, TOULOTTE Carole, VERRON Pascale ;

Excusés : BELMON Patrick, BOUCLE SIRIEIX Christine (procuration à Serge ROUGIER), LEUENBERGER Susanne (procuration à Brigitte ORIAL),

Absents : -

Monsieur David LIVET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2026.

2026/68 Décision modificative n° 2- budget principal : fond de péréquation ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11 ;
Vu la délibération en date du 24 avril 2026 adoptant le budget primitif de la commune ;
Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à une augmentation de crédits entre différents chapitres du budget Principal, pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Objet des dépenses	***Diminution sur les crédits déjà alloués***		***Augmentation des crédits***	
	Article	***Somme***	***Article***	***Somme***
Voiries	**615231**	- 400.00 €		
Fond de péréquation des recettes fiscales communales			**7392221**	+ 400.00 €
		- 400.00 €		**+ 400.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour, 00 voix contre, et 00 abstentions **:**

- **APPROUVE** la décision modificative proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme.

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC (H.-VIENNE)

Transmis en Préfecture le 12 novembre 2026, publié le 12 novembre 2026.